

Arrêté n°2025-02-03 du 10/02/2025 relatif aux critères généraux d'accès et d'examen des candidatures en licence professionnelle 2025-2026

La Présidente de l'Université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation article L.613-1 et 712-2 ;
- Vu le décret n°2022-604 du 25 avril 2022 modifiant le décret n°99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplôme nationaux ;
- Vu les statuts de l'Université de Poitiers, tels que modifiés par la délibération n° CA-03-05-2024-07 du Conseil d'administration en date du 3 mai 2024, notamment l'article 22 ;
- Vu la délibération n°CA-02-12-2024-01 du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 02/12/2024 portant élection de Madame Virginie LAVAL à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu l'avis de la CFVU n°20240125_03 de la CFVU du 25 janvier 2024 ;
- Vu les délibérations des conseils des composantes.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Objet

L'objet du présent arrêté est de définir les modalités et conditions d'accès en licence professionnelle pour l'année 2025-2026.

Article 2 : Calendrier de candidature

La campagne de recrutement pour l'entrée en licence professionnelle, pour l'année 2025-2026 se déroule pour l'établissement du 24/02/2025 au 01/04/2025 inclus, avec réponse aux candidats au plus tard le 18/04/2025.

Une phase complémentaire se déroule du 05/05/2025 au 21/05/2025 inclus, avec réponse aux candidats au plus tard le 12/06/2025, s'il reste des places disponibles à l'issue de la phase principale, et sur décision de la composante.

Article 3 : Modalités de candidature

Pour l'entrée en licence professionnelle, en 2025-2026, les modalités de recrutement sont celles décrites par mention et parcours en annexe 1, cette annexe prévoit également les pièces justificatives nécessaires pour une candidature complète.

Article 4 : Principes généraux de la composition des commissions d'examen des candidatures

La commission de recrutement est composée d'au moins trois membres : le ou les responsable.s de la licence professionnelle né et au moins deux enseignant.e.s titulaires intervenant dans la formation. Elle prend ses décisions de manière collégiale. Cette composition est arrêtée par la Présidente de l'Université sur proposition des directeurs des composantes.

La commission de recrutement apprécie souverainement les candidatures qui lui sont soumises et propose l'admission des candidats. Les décisions de refus d'admission sont notifiées aux candidats. Les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiquées aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus.

Article 5 : Publicité et exécution

Le Directeur du pôle Formation et Réussite Etudiante et les Directrices et Directeurs de composantes sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté est transmis à la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités avant publication par le Directeur général des services au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 10/02/2025

**La Présidente de l'Université de
Poitiers,**

Virginie LAVAL

**Transmis à Madame la Rectrice de la
région académique Nouvelle-
Aquitaine, rectrice de l'Académie de
Bordeaux, Chancelière des
Université, le**

14/02/2025

Voie et délais de recours :

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

LICENCES PROFESSIONNELLES : modalités de recrutement

Année universitaire 2023-2026

Annexe CPU du 23/01/25 pour avis puis délibération du CA du 07/02/2025

Composante	Mention	Parcours	Capacité 24-25	Inscrits 24-25 au 07/01/2025	Pièces justificatives établissement	Capacité 25-26	Modalité de recrutement	Pièces justificatives
901 Droit	ACTIVITES JURIDIQUES / METIERS DU DROIT PRIVÉ	Droit et commerce des sites et plateformes	20	11	<ul style="list-style-type: none"> - Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photographie de la carte d'identité ou du passeport 	20	Admission sur dossier Admission sur entretien (présentiel ou distanciel)	Néant
901 Droit	METIERS DU NOTARIAT (Pédagog)		22	31	<ul style="list-style-type: none"> - Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photographie de la carte d'identité ou du passeport 	22	Admission sur dossier	Néant
901 Droit	METIERS DU NOTARIAT (Bainne)			18	<ul style="list-style-type: none"> - Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photographie de la carte d'identité ou du passeport 	20	Admission sur dossier	Néant
901 SPA	METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	Usages et Qualité des Eaux	20	33	<ul style="list-style-type: none"> - Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photographie de la carte d'identité ou du passeport 	20	Admission sur dossier	Néant
904 SPA	METIERS DE L'INDUSTRIE, MECATRONIQUE, ROBOTIQUE	Automatismes et Robotique	20	18	<ul style="list-style-type: none"> - Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photographie de la carte d'identité ou du passeport 	20	Admission sur dossier Admission sur entretien (présentiel ou distanciel)	Néant
904 SPA	METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST D'APPLICATIONS	Technologies Logicielles pour le Web et les Télécommunications Mobiles	20	14	<ul style="list-style-type: none"> - Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photographie de la carte d'identité ou du passeport 	20	Admission sur dossier	Néant
906 SPA	AGRONOMIE	Agriculture, terroirs et territoires : conseil et développement	20	14	<ul style="list-style-type: none"> - Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photographie de la carte d'identité ou du passeport 	20	Admission sur dossier	Néant
906 SPA	INTERVENTION SOCIALE / ACCOMPAGNEMENT SOCIAL		20	20	<ul style="list-style-type: none"> - Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photographie de la carte d'identité ou du passeport 	20	Admission sur dossier	Questionnaire spécifique à la formation
907 DUT Pédagog	ASSURANCE BANQUE, FINANCE, COMMERCE DE GROSSE		28	18	<ul style="list-style-type: none"> - Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photographie de la carte d'identité ou du passeport 	28	Admission sur dossier	Annexes/spécifications pour la poursuite d'études ou responsable de la formation en cours
907 DUT Pédagog	SECURITE DES BENS ET DES PERSONNES	Protection Civile et Sécurité des Populations	24	23	<ul style="list-style-type: none"> - Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photographie de la carte d'identité ou du passeport 	24	Admission sur dossier	Annexes/spécifications pour la poursuite d'études ou responsable de la formation en cours

Les formations par alternance sont sous réserve d'obtention d'un contrat d'apprentissage

- Les diplômes,
- Relevés de notes,
- Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours)
- Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel
- Un curriculum Vitae
- Photographie de la carte d'identité ou du passeport